

Le libéral, nous l'avons dit, est contraire à la liberté de l'Eglise ; mais il est favorable à toute autre liberté. Qu'on laisse les hommes manifester leurs pensées : " La pensée humaine est comme l'étincelle électrique, elle brille avec éclat et resplendit dans la nuit." Qu'on laisse les hommes imprimer tout ce qu'ils veulent : " La multitude des écrits crée la science populaire." Qu'on accorde la liberté du colportage, la liberté de la lecture : " Les livres sont le pain de l'intelligence : n'empêchez pas le pain d'arriver à tous les hommes, même aux plus pauvres. L'Eglise, il est vrai, a créé son *Index* des livres prohibés ; mais cette loi est un effet des idées rétrogradés du moyen âge plutôt qu'un fruit des lumières de nos temps."

Pourquoi avoir des scrupules à ouvrir un théâtre, à représenter un spectacle, à organiser un salon ou un musée ? Pourquoi ne vouloir y admettre qu'un public restreint ? Ouvrez les portes. Les anciens ont dit : " La mort entre par les yeux." Je dis, moi : " La vie entre par les yeux." C'est quand l'homme a tout vu et connaît tout, qu'il est capable de faire un choix éclairé.

Le libéral se donne à lui-même toutes les libertés possibles. On ne dirait pas qu'il croit au péché originel et à la propension de l'homme au mal. Il croit qu'il peut tout voir, tout dire, tout faire.

Le libéral a en horreur la répression et la contrainte. Il demande la diminution des pénalités, la restriction ou la suppression même de la peine de mort. Il est préoccupé de rendre le séjour des prisons moins désagréable, d'atténuer la douleur des suppliciés. Il discute sérieusement s'il vaut mieux pendre ou guillotiner un condamné, le tuer par l'électricité ou de quelque autre manière. La préférence, selon lui, doit être donnée au supplice qui fait moins souffrir le condamné.

Le libéral s'arroge la plus ample liberté de juger et de critiquer le prochain, particulièrement les supérieurs, surtout les supérieurs ecclésiastiques. On pourrait croire même qu'il s'attribue non seulement le droit, mais le devoir de surveiller et de censurer son évêque ou le Pape lui-même. Tout ce que l'Eglise fait est pesé dans la balance de sa sublime justice, Dieu sait avec quelle rigueur. S'il aperçoit une erreur, une faute, un travers quelconque dans un personnage ecclésiastique, il monte sur les toits pour les publier. Sem et Japhet jetèrent le manteau de la miséricorde sur la nudité de leur père ; ce nouveau Cham se hâte de rire et de faire rire le public en dévoilant les fautes ou les défauts de ses supérieurs. Il interprète malignement leurs actes et leurs paroles, leur impute des intentions qu'ils n'ont pas eues, leur attri-